



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire

n° 20230615043 – Acquisition d'un bateau pour la surveillance de la plage publique du Lac des Escoumes

Monsieur le Maire,

Considérant la convention signée avec le Service Départemental de Secours et d'Incendie le 28 mars 2023 ayant pour objet la fourniture de la prestation de surveillance des plages au bénéfice de la Commune et qui comprend l'armement en personnels des postes de secours, la formation, la fourniture et la gestion de sauveteurs par le SDIS, afin d'assurer, à l'initiative et sous la responsabilité de la Commune, la surveillance des baignades aménagées, ouvertes gratuitement au public et réglementairement autorisées sur le territoire de la Commune, pour la période du 1er juillet au 31 août 2023 ;

Considérant que ladite convention, mentionne à l'article 30 que, la Commune, afin d'assurer cette surveillance, « met à la disposition du SDIS66 les embarcations assorties de l'ensemble des documents réglementaires relatifs à leur navigabilité » ;

Considérant la nécessité pour la Commune d'acquérir une embarcation dans le respect des termes de la convention ;

Vu l'opportunité d'acquérir un bateau de type SECU12 avec moteur Yamaha et sa remorque pour un montant de 1 900 € (mille neuf cent euros) à Monsieur CHARTAN Daniel domicilié Chemin de la Salanque à Argelès-sur-Mer (66700) ;

Décide,

D'acquérir un bateau de type SECU12 avec moteur Yamaha et sa remorque pour un montant de 1 900 € et de signer toutes les pièces à intervenir,

Dit l'opération est inscrite au budget principal de la Commune « opération 919 : Acquisition de matériels - article 2158 ».

Fait à Vinça, le 15 juin 2023.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 066-216602300-20230615-20230615043-DE

